chines, ſur un nouveau principe, & d'une utilité preſque générale.

L'Auteur rendit ſa découverte publique, en l'adreſſant par une lettre circulaire du 26 Décembre 1766, au Général Comway, Miniſtre d'Angleterre, & aux Ambaſſadeurs & Miniſtres des Puiſſances étrangeres réſidents à la Cour de Londres, annonçant la découverte du *mouvement perpétuel*; quatre ans auparavant il avoit donné des mémoires ſur cet objet à M. le Duc de Choiſeul & aux Miniſtres des Cours étrangeres près de la Cour de France.

Après l'obtention de ſon privilége en Angleterre, il fut appellé en France pour la confection d'une entrepriſe de conſéquence; mais s'étant trouvé hors d'état de mettre ſes machines en uſage par l'impuiſſance & la défection de ſes aſſociés, il s'eſt déterminé à en publier les principales propriétés; l'expérience fera leur éloge.

Par le moyen d'une de ces machines, on éleve les eaux à une hauteur quelconque, on fait agir avec la plus grande facilité, & une force extraordinaire les pompes dans les Navires; ſon utilité s'étend à les charger, décharger & les faire marcher à l'encontre du vent.

Les ſources les plus abondantes dans les mines les plus profondes, peuvent être taries ſans beaucoup de frais, avantage pour l'exploitation, par la libre extraction des métaux, de blays, *&c.*

On peut s'en ſervir pour extraire l'eau des lacs, même des puits & en former des canaux de navigation & d'arroſement; par le même moyen on procurera le deſſéchement des lacs, marais, étangs, *&c.*

Cette machine ſervira à l'embelliſſement des châteaux, maiſons, jardins, en y formant des caſcades, jets d'eau, réſervoirs & autres choſes relatives à l'utilité & à l'agrément, on peut l'employer à l'uſage des moulins & autres machines quelconques; elle eſt auſſi très-propre à remplir le projet de fournir de l'eau à toute une Ville.

Les perſonnes qui deſireront ſe procurer les machines du ſieur Babu, pour les appliquer aux opérations ci-deſſus énoncées, ne ſeront tenues de faire aucunes avances à l'Auteur, lequel ſe chargera de l'entiere exécution des objets qu'on lui aura propoſés, & d'en remplir le devis au prix dont on conviendra; ſous la ſeule condition de dépoſer la ſomme convenue chez un Notaire, pour lui être remiſe après la perfection de l'ouvrage, ou rendue à la perſonne qui l'aura dépoſée, ſi le ſieur Babu ne rempliſſoit pas ſes engagemens.

On s'adreſſera au Bureau royal de correſpondance générale, place des Victoires, à Paris.

COMMERCE.

Suite des réflexions ſur un projet pour introduire l'uſage des toiles de coton de manufacture Angloiſe & peintes en Angleterre.

VOici les objections qui ſe préſentent naturellement: le projet que je propoſe nuira à nos manufactures de ſoie & de laine, il diminuera la conſommation des toiles imprimées d'Irlande & d'Écoſſe, je conviendrai d'une partie de ces mauvais effets, mais en même temps je renverrai mes lecteurs aux principes que j'ai établis plus haut, & qui n'ont pour objet que le bien public & permanent.

Lorſque nous mettons nous mêmes en œuvre les productions de notre propre cru, nous devons préférer celles qui ſont du goût des conſommateurs, ſans avoir aucun égard à l'intérêt de quelques particuliers; par exemple, ſi les toiles de coton imprimées, payent des droits, & que les manufactures de laine n'en payent point, il eſt évident que la Nation n'y perd rien, la matiere prémiere de ces deux manufactures, provenant également de notre propre cru, l'État au contraire y gagne par les droits que paye celle des toiles. C'eſt une très-grande faute en politique d'exclure ou d'aſſujettir à quelque taxe extraordinaire une manufacture du pays, dont la matiere premiere eſt de notre propre cru, pour donner la préférence à d'autres où il entre des productions étrangeres.

Si l'impôt ſur les toiles de notre propre cru imprimées en Angleterre, s'il n'étoit que de trois deniers par verge feroit un moyen d'augmenter nos manufactures de toiles, d'en etendre la conſommation

dans le Royaume & même dans tous les lieux où on porte des toiles des Indes.

On a les plus grandes probabilités de la réuſſite de ce projet, par les raiſons ſuivantes : les toiles de coton ſont plus claires, plus agréables, & prennent mieux la couleur que les toiles dont la chaîne eſt de fil, c'eſt pourquoi les cotonnieres telles qu'on les fabrique avec la chaîne de fil, ne peuvent pas être comparées aux toiles de pur coton, quant aux couleurs.

La légereté & le luſtre de cette manufacture, la modicité d'un impôt de 3 ß par verge, & le bon marché auquel on peut livrer ces toiles, en étendront la conſommation, les porteront à leur plus haut dégré de perfection, augmenteront les revenus de l'État, & fera tomber la mode de porter des perſes.

Il y a d'autant plus de néceſſité de ſuivre ce ſyſtême que la manufacture du beau coton de Lancashire eſt entiérement décriée, & que la mode des toiles fines des Indes augmente tous les jours, malgré la prohibition & les efforts des Ouvriers en ſoie pour les faire tomber.

Il s'enſuit de tout ce quon vient de voir, qu'une telle méthode ſeroit d'autant plusavantageuſe qu'elle empêcheroit l'uſage des linons d'Allemagne, imprimés, elle nous détourneroit d'acheter cette quantité étonnante de ſoie de l'Étranger, elle augmenteroit le nombre de nos Ouvriers, & la conſommation de nos propres productions : toutes les Nations commerçantes de l'Europe qui agiſſent ſur des principes, ont toujours donné la préférence aux manufactures de leur cru, comme le moyen le plus ſûr de s'enrichir en employant plus de bras.

Toute l'étendue de ce projet étant bien ſentie, il eſt évident que l'encouragement qu'on donnera aux toiles de coton de notre cru, imprimées en Angleterre, produira un grand avantage à la Nation, & que rien n'y contribuera davantage que le prix modique de 3 ß par verge, auquel on réduira les droits quelconques.

La taxe modique de 3 ß par verge occaſionnera une variété ſinguliere dans les toiles de coton imprimées en Angleterre, on pourra les livrer aux conſommateur à bas prix, ce qui fera néceſſairement tomber les étoffes de ſoie : ſi l'on retiroit encore les droits ſur l'exportation de cette marchandiſe, & ſi l'on diminuoit la remiſe ſur les toiles des Indes exportées, nous produirions une ſi grande variété de deſſeins, que nous déterminerions l'Europe à ſe ſervir chez nous, ce qui augmenteroit conſidérablement notre commerce.

Comme nous ſurpaſſons toutes les Nations de l'Europe dans l'impreſſion de nos toiles, nous devons encourager une Manufacture qui eſt ſi conforme à notre commerce intérieur & extérieur, & qui nous épargne les ſommes immenſes que nous coutent les ſoies. Il n'y a point de Royaume qui doive être plus économe, & qui ait plus beſoin de conſerver ſon argent, & d'augmenter le nombre de ſes Habitans, afin de diminuer les dettes énormes dont nous ſommes chargés ; & pour en venir à bout, il n'y a pas d'autre moyen que celui d'encourager nos manufactures.

J'eſpere que mes confreres les Manufacturiers voudront bien peſer les raiſons que je viens de leur expoſer, & prendre enſuite les meſures qu'ils jugeront les plus convenables.

A Lincashire, par un Manufacturier de coton en gris. *Fin.*

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS & SUCCESSIONS.

A vendre, une habitation en café ſituée aux Galleries, quartier du Dondon, conſiſtant en 111 quarreaux de terre, dont la majeure partie en bois de bout, & environ 20 mille pieds de café. Il faut s'adreſſer à MM. *Blanchardon & Bellot*, Négocians au Cap.

A vendre, une habitation ſituée au Borgne, de 60 quarreaux en bois de bout & 8 quarreaux en ſavanne, quelques mille pieds de café planté, trois bannaneriés, un glacis de 55 pieds ſur 35, un baſſin à café & une indigoterie ; il faut s'adreſſer à M. *Boiſon*, Marchand au Cap.

A vendre, une habitation ſituée au quartier du Bonnet, dépendance de la petite-

Ance, de 92 quarreaux, dont environ 60 en plat pays, & 15 en bois de bout, un jardin en indigo de 80 cuves d'herbes, 2 indigoteries battantes, 2 grandes ſavannes, *&c.* le tout en bon état. S'adreſſer à M. *Samſon*, ſur ladite habitation.

A vendre, une habitation ſituée dans les quartiers de la Marmelade & de la Souffriere, contenant 300 quarreaux, appartenant à MM. les héritiers *Dupuy*, ſur laquelle il y a 15 mille pieds de café. Il faut s'adreſſer au ſieur *Partarrieu*, Procureur, gérant les biens des héritiers *Dupuy*, au Dondon.

A vendre, une place ſituée au pied du morne de la mine, quartier du Fort-Dauphin, conſiſtant en 64 quarreaux en bois de bout; s'adreſſer à M. *Melan* au Cap, rue des Religieux.

Le 2 Mai 1767, il a dû être procédé à la Barre du Siege du Cap, à la vente & adjudication, d'une habitation ſiſe au quartier des côtelettes, Paroiſſe de Limonade, établie en caſeterie, & ſur laquelle il y a 90 mille pieds de café en bon état. Ladite habitation dépendant de la ſucceſſion du feu ſieur *Bruté*, Tréſorier de la Marine au Cap.

De Londres.

On voit par des états authentiques que depuis 1754 juſqu'à 1766, la Compagnie des Indes a exporté, tant en marchandiſes qu'en argent comptant, pour 2,500,000 ℔ ſt. par an & que les droits de douane qu'elle a payés pour marchandiſes de l'Inde & de la Chine, importées depuis 1756, juſqu'en 1765, ont monté en 1764 à 816,919 liv. ſterl.

De Lisbonne.

La Compagnie de Fernambuc a fait une vente d'une partie de ſes effets, ſçavoir; 786 caiſſes de ſucre, le blanc à 2000, 2010, 2020, 2030 & 2040 reis l'arobe; & le brun à 1120 reis l'arobe; 1386 cuirs en poil, à 1960 reis le cuir; 2646 à 2240; 1590 à 2220; 1000 à 2450; 700 à 2400; 1411 à 2310 & 520 à 2320. Cinq bariques d'hypecacuana, peſant 1487 liv. ont été vendues 850 la liv.

De Bordeaux, *le 8 Août* 1767.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numéros 135, la *Marie-Victoire*, (*) Armateur M. *Caila*; 136; le *S. Pierre*, Armateur M. *Menoire* aîné, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 137, l'*Union*, Armateur M. *Legal*; 138, le *David*, Armateurs MM. *Guillon*, pere & fils; 139, le *Jeune Etienne*, Armateur M. *Bonnafé*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Guimounet*; 140, le *Satire*, Armateur M. *Feuillerade*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 141, le *Comte de Nery*, Armateurs MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Judde*; 142, le *Marechal de Belleſond*, de Cherbourg, Arm. M. *Laſſus*; 143, la *Félicité*, Arm. MM. *Lafargue*, *Corregeolles* pere & fils, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 144, la *Jeanne-Élizabeth*, de Marennes, Armateurs MM. *Teſtar & Lameſtrie*, Courtier le ſieur *Chevret*; 145, la *Bonne nouvelle*, Armateurs MM. *Riſteau* pere & fils; 146, la *Septimanie*, Armateurs MM. veuve *Granier* & Compagnie, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Guimounet*.

CHANGES A PARIS.

Août. 1767	*Lundi 17.*	*Mar. 18.*	*Mer. 19*
Amſterdam.	55 . . .	. . 1 .	. . . .
Londres. .	31 ¾ . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼ . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . . .	. ½ . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ 1 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	⅛ au p. . .	. . . .	. . . .

(*) *Ce Navire eſt de Cherbourg, tous les autres ſont de Bordeaux.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 19 Août 1767.*

Or de Portugal, à . .	712 ℔	ß		*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96			
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10		*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	53	15		*marc.*
Idem de 11 ℔ 10 g. à . .	51	15		
Piaſtres	48	12	6	

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce. (a)

MESSIEURS;

Après avoir mis la derniere main à un ouvrage dans lequel je me ſuis propoſé de développer quelques-uns des principes élémentaires de la ſcience économique, je viens de lire celui qui a pour titre, l'*Ordre naturel des Sociétés politiques*. Si l'impreſſion du mien eût été moins avancée, je n'aurois pas manqué de revenir encore ſur les erreurs que j'ai combattues, & que l'Auteur a reproduites avec tout l'art poſſible, & ſous les couleurs les plus ſéduiſantes : mais je n'ai pu que jetter après coup, quelques réflexions ſur cet ouvrage dans un avertiſſement.

Comme j'ignore le temps précis où je pourrai rendre public celui que je vous annonce, & comme on ne ſçauroit trop ſe hâter de s'oppoſer aux progrès d'une erreur dangereuſe, je vous prie, Meſſieurs, d'inſérer dans votre Gazette l'obſervation ſuivante, ſur un des ſophiſmes les plus déliés de cette doctrine.

(a) *Cette lettre nous vient réellement de Province; mais nous ignorons abſolument quel en eſt l'Auteur. Il paroît qu'il n'a pas craint l'anatheme du* deshonneur *lancé par le Journaliſte des* Ephemerides, *contre ceux qui oſeroient critiquer l'*ordre naturel des Sociétés politiques.

Voici comment s'explique l'Auteur, *tome 2, page 403*, pour prouver que l'induſtrie n'ajoute rien aux valeurs des matieres premieres.

» Un Tiſſerand achete pour 150 ℔ de » ſubſiſtance, de vêtemens, & pour 50 ℔ » de lin qu'il vous revend en toile 200 ℔, » ſomme égale à celle de ſa dépenſe. Cet » Ouvrier, dit-on, quadruple ainſi la va» leur premiere du lin; point du tout : il » ne fait que joindre à cette valeur premiere » une valeur étrangere qui eſt celle de tou» tes les choſes qu'il a conſommées *néceſ*» *ſairement*. Ces deux valeurs ainſi cumulées » forment alors, non la valeur du lin, car » il n'exiſte plus, mais ce que nous pou» vons nommer le *prix néceſſaire* de la toile; » prix, qui par ce moyen repréſente, 1°. La » valeur de 50 ℔ en lin, 2°. celle de 150 ℔ » en autres productions conſommées.

Cette maniere de raiſonner paroîtra d'autant plus impoſante à la plupart des Lecteurs, qu'elle eſt ſoutenue d'un calcul ſimple & précis, & qu'on pourroit prendre pour une ſorte de démonſtration, ſi l'on admettoit les *données* ſur leſquelles l'Auteur fonde ſon paralogiſme. On ſçait que c'eſt à la faveur de ces calculs, qui n'ont pour baſe que des idées ſyſtématiques & imaginaires, que les partiſans de la nouvelle doctrine dérobent la foibleſſe de leurs preuves. Mais voyons ſur quel principe eſt fondé celui qu'on nous préſente dans le paſſage que j'ai cité.

Le lin n'exiſte plus; à la bonne heure : mais il exiſte en ſa place une toile, qui, de l'aveu de l'Auteur lui-même, a une valeur de 200 ℔, valeur quadruple de celle qu'avoit le lin. Cette valeur, dit-il, ne fait que repréſenter, 1°. La valeur de 50 ℔ en lin, 2°. celle de 150 ℔ en productions conſommées. J'ignore ce que l'Auteur entend par cette repréſentation. Les productions qui ont été conſommées par le Tiſſerand, n'ont-elles pas rempli leur fonction naturelle & unique, puiſqu'elles ont été employées à la ſubſiſtance d'un homme, d'un citoyen, & d'un citoyen utile? Quelle autre deſtination auroit-on pu leur aſſigner? La valeur de ces productions n'eſt donc pas une valeur qui ait été perdue & remplacée par une autre.

De ce que l'ouvrier a conſommé une va-

leur de 150 ℔, & de ce que le travail de cet Ouvrier qui a transformé le lin en toile, a produit une autre valeur de 150 ℔, autrement, a augmenté de 150 ℔ la valeur du lin qui ſera conſommé à ſon tour, on n'en peut conclure autre choſe, ſinon qu'il a exiſté deux valeurs très diſtinctes l'une de l'autre, chacune de 150 ℔, & dont une eſt le fruit du travail du Tiſſerand.

L'Auteur plein du nouveau Syſtême, n'a vu ici uniquement que la valeur du produit net du ſol, où l'intérêt des ſeuls propriétaires des terres, qui en effet, n'eſt peut-être pas augmenté, parce que ceux-ci n'ont reçu en échange de leur production, qu'une choſe d'égale valeur; ſçavoir, la forme donnée au lin par le Tiſſerand. Mais s'il avoit voulu étendre ſes regards ſur le reſte des hommes, il ſe ſeroit convaincu que dans l'exemple qu'il rapporte, il y a eu double richeſſe & double jouiſſance pour la maſſe des hommes, à moins qu'il veuille ne pas mettre le Tiſſerand au rang des hommes. En effet, ſi au lieu du travail des hommes, on avoit employé celui des chevaux à la fabrication de quelque objet de jouiſſance, & que la dépenſe des productions conſommées par ces chevaux eût égalé la valeur donnée à la matiere brute, par leur travail, c'eſt alors qu'on pourroit regarder la valeur des productions conſommées comme perdue, & celle de la choſe produite par le travail de ces animaux, uniquement comme un remplacement de ces productions. C'eſt alors que la valeur de la choſe manufacturée ne feroit que repréſenter celle des productions conſommées.

En voilà aſſez pour faire voir combien l'opinion de l'Auteur de l'*ordre naturel des Sociétés politiques* ſur l'induſtrie, eſt fauſſe & pernicieuſe. Mais que penſer à préſent de la maniere dont cet Auteur annonce les vérités nouvelles dont il vient nous faire part ſur cette importante matiere.

» Il eſt reçu par-tout, comme article de » foi, que l'induſtrie donne des produits & » de très-grands produits; que c'eſt elle qui » enrichit les Nations par la maniere dont » elle augmente les valeurs vénales des ma- » tieres premieres. Cette erreur a couté bien » cher à l'humanité: combien de valeurs » réelles, combien d'hommes ſacrifiés à ce » préjugé! Je vas donc eſſayer d'en démon- » trer tout le faux; c'eſt un des ſervices les » plus importans qu'on puiſſe rendre à l'hu- » manité. » tom. 2, p. 375.

Combien ne doit-on pas être en garde contre le ton dogmatique avec lequel la plupart des partiſans de cette nouvelle doctrine avancent les erreurs les moins ſoutenables.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Gaultier,	8^e.	P.	26
Drouet,	35^e.	A.	27
De la Bretaiche,	40^e.	toutes l.	26
De S^te. Luce,	47^e.	A.	27
De Lauge,	48^e.	A.	27
L'Allemant,	49^e.	A.	26
Radix, de Chev.	53^e.	N.	26
De S^t. Janvier,	55^e.	P.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1767.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1245	1245	1245
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.	21 ½		21 ½ 2^m
Prom. à 4 p ⅌.	40	40	
Bill. de la Com.	412	412	412. 10
Ac. des Fermes.	837 ½	837 ½ 40 37 ½	837 ½
Amortiſſement.		16	
2 f. p. l. du Dix.	16 ½	16	16
3e. Loterie.	19 ½ 19. 19 ½	19 ½	20
Annuités.	41	410	410
Coup. d'An.	78	78	78
Emp. de 50 mil.	31	31. 32 ½ 2^m	31 ½
Emp. de 30 mil.	32 ½	32 ½ 33 32 ½	32 ½
Col. 1759.		34	34
Canada.	37 ½ 38. 5^m	37 ½ 37	37 ½
4e. L. Epoques.	22 ½ 23	23	23
Nouette.	31	31	31
Ac. de la caiſſe			1100 dup. 60
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 67.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A SAINT MARC, le 13 Février 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; le commun, de 38 à 42 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 5 liv. 10 ſols; le cafe nouveau, de 16 à 16 ſols 6 den.; le vieux, 15 ſols; le coton, 200 liv.

AU CAP, le 15 Février, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 62 liv.; le commun, de 38 à 45 liv.; le brut, de 21 à 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 17 à 17 ſols 9 den.; l'ancien, de 14 à 15 ſols; le coton, de 210 à 220 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

A S. MARC, ledit jour 13, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 90 liv.; la commune, de 66 à 70 liv.; le bœuf, 70 liv.; *le baril*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre* le petit ſalé, de 30 à 36 liv. l'*ancre*; l'huile, de 36 à 40 liv. *la cave*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 15 Février, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf, de 66 à 72 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 livres *le cent.*

COURS DU FRET.

A SAINT MARC, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton 42 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 24 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 15 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 den.

DE BORDEAUX.

ETAT *& quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant de Juin 1767, tant pour les Pays Etrangers que pour quelques Ports du Royaume; ſçavoir,*

PAR TERRE.

Pour *Marſeille*, 1296 livres d'indigo; pour l'*Italie*, 13 bariques de ſucre blanc, 4464 liv. d'indigo; pour *Francfort*, 3801 liv. d'indigo; pour la *Suiſſe*, 1960 liv. dito; pour la *Savoye*, 12 bariques de ſucre blanc; pour la *Franche-Comté*, 3644 liv. d'indigo; pour l'*Alſace*, 1023 liv. dito; pour la *Lorraine*, 990 liv. dito; pour *Strasbourg*, 1275 liv. de café; pour *Baſle en Suiſſe*, 2968 liv. dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 609 bariques 8 quarts de ſucre brut, 624 bariques 23 quarts de ſucre blanc, 22770 liv. d'indigo, 969569 liv. de café, 2270 liv. de cacao, 2100 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 47 bariques de ſucre brut, 466 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 8880 liv. d'indigo, 35863 liv. de café; pour *Roterdam*, 272 bariq. 2 quarts de ſucre brut, 78 bariques 3 quarts de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 76 bariques de ſucre blanc, 112 liv. de café, 24183 liv. de cacao; pour *Stetin*, 554 bariques de ſucre brut, 308 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 105292 liv. de café, 330 liv. de rocou; pour *Saint Sebaſtien*, 115 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 18124 liv. de cacao; pour *Dantzick*, 16 bariques 586 liv. d'indigo, 137085 liv. de café; pour *Stockholm*, 90 bariques de ſucre brut, 110 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 208 l. d'indigo, 2656 l. de café; pour *S. Ander*, 105 bariq. 2 quarts de ſucre blanc, 4851 l. de cacao; pour *Bayonne*, 50 bariq. 6 quarts de ſucre blanc, 10870 l. de cacao; pour *Londres*, 1244 l. d'indigo, 4098 l. de rocou; pour *Lubeck*, 15 bariques 1 quart de ſucre blanc; pour *Copenhague*, 1287 liv. d'indigo, 1114 liv. de café; pour *Gothembourg*, 2340 liv. d'indigo; pour l'*Eſpagne*, 20 bariques de ſucre blanc, 760 liv.

d'indigo, 7719 liv. de café, 1595 liv. de cacao; pour *Petersbourg*, 2868 liv. de café, 312 liv. de rocou; pour *Norkoping*, 81 bariques de ſucre brut, 128 liv. d'indigo, 351 liv. de rocou; pour *Stolpe*, 5 bariques de ſucre blanc, 6395 liv. de café; pour *Brême*, 393 liv. d'indigo, 220764 liv. de café; pour *Elſenaur*, 2726 liv. de café; pour *Friderikſtadt*, 1731 liv. dito, pour *Dronshem*, 20515 liv. dito; pour *Swinemunde*, 2811 liv. de café.

Arrivée de Navires.

Du 15 au 31 Juillet 1767 il eſt arrivé dans le Port de Bordeaux, 22 Navires François venant des Colonies; ſçavoir, les *Deux Freres*, Capitaine *Capuran*; le *Marquis de Penier*, Capitaine *Charles Grellet*; le *Port-Louis*, Capitaine *Etienne Baulos*; le *Roi Midas*, Capitaine *Chaſtel*; le *Bearnois*, Capitaine *Iſ. Neau*; la *Marquiſe de Bonneuil*, Capitaine *Bonniot*, partis tous ſix de la Guadeloupe & faiſant enſemble l'encombrement de 1160 tonneaux; la *Marie Marguerite*, Capitaine *Laclaverie*; le *Dromadaire*, Capitaine *Peyreau*, partis tous deux de la Martinique & faiſant l'encombrement de 450 tonneaux; les *Deux Freres*, de 100 tonneaux, Capitaine *Guezin*, parti du Fort-Dauphin; le *Maréchal de Belfons*, Capitaine *Belleville Dumarais*; le *Glaneur*, Capitaine *Lardin*; la *Marie Madelaine*, Capitaine *Rouillaud*; le *Prince de Turenne*, Capitaine *Imbert*; la *Thérèſe*, Capitaine *Larigauday*; l'*Auguſte*, Capitaine *Richard*, partis tous ſix de S. Domingue & de l'encombrement de 1240 tonneaux; le *Saint Louis*, Capitaine *Ia. Arnaud*; l'*Aurore*, Capitaine *Gonjeaud*; la *Toiſon d'Or*, Capitaine *Vienne*, partis tous trois des Cayes; la *Marquiſe de Sourdis*, Capitaine *Pruille*; l'*Amitié*, Capitaine *Moras*, partis tous deux du Port-au-Prince; le *Grand Alexandre*, Capitaine *Couſſicot*, parti du Cap faiſant tous ſix l'encombrement de 1550 tonneaux.

Du Havre, le 12 Août 1767.

Arrivée de Navires.

Du 8 au 11 Août 1767 il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & Etrangers; ſçavoir, la *Pauline*, Capitaine *Rubier* du Havre; le *Déſiré*, Capitaine *Debiye*, du Havre, venant, le premier du Cap en 38 jours de traverſée, & le ſecond, du Cap & de Cayenne en 50 jours, chargés tous deux de 384 bariques de ſucre, 265 bariques 200 quarts 204 ſacs de café, deux futailles d'indigo, deux futailles de caret, trois cent cinquante-neuf balles de coton, 7 futailles de rocou, 2 caiſſes de confitures, 7 madriers huit planches 23 billes de bois de couleur, 1 grenier 40000 de bois de campêche; l'*Anna Dorothée*, Capitaine *Brun*, Norwegien, venant de Bergue en Norwege chargé de 90 barils 10 demi-barils de maquereau ſalé, 16 demi-barils de morue, 35 barils 3 demi-barils d'huile de poiſſon, 1 grenier de poiſſon ſec; la *Marie Dorothée*, Capitaine *François Varangue*, de Cherbourg, venant de Breſt chargé de 63 ballots de toile à voiles & des proviſions pour 85 Captifs tous Normans ou Bretons que ce Navire a débarqués au Havre.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port le 8 & le 10 Août les Navires la *Diligence* Anglois, Capitaine *Mouall*, allant à Glaſcow en Ecoſſe; l'*Union*, Capitaine *Morgan*, de Morlaix, allant à Morlaix tous deux ſur leſt; le *Saint Dominique*, Capitaine *Domingo d'Eguillor*, Eſpagnol, allant à la Corogne chargé de marchandiſes de Rouen d'où il vient, & 460 barils de farine pris au Havre.

Navires en armement.

Les Navires la *Ville de Strasbourg*, de 140 tonneaux, Capitaine *Lefaucheur*, du Havre, Armateur M. *Leclerc*; le *Chauvelin*, Capitaine *Blaire*, de Saint Valery-ſur Somme, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Trinité Iſle Martinique, partira vers la fin de Septembre; le ſecond pour Cadix partira le plutôt poſſible.

On apprend que le Navire le *Duc d'Orleans*, d'environ 200 tonn. Cap. *Culard*, du Havre, eſt en charge au Port de Rouen & partira à la fin de ce mois ou au commencement de Septembre pour Saint Marc & le Port-au-Prince. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à M. *Carpentier* à la manufacture des caſtors, rue Michel le Comte; à Rouen à M. *Antoine Feré*; & au Havre à M. *Charles le Meſle*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 25 Août.

AGRICULTURE.

PROJET

D'éducation de vers à ſoie à S. Domingue, par M. Brevet de la Société d'agriculture du Cap.

LEs différentes récoltes de vers à ſoie qu'on fait en Aſie pend^t le cours d'une année, a fait concevoir à M. Brevet le projet d'élever des vers à ſoie en Amérique. Voici comme il s'explique à ce ſujet.

Récolter de la ſoie en Amérique, n'eſt pas une propoſition nouvelle : dès 1694, M. de Pontchartrain, Miniſtre, la fit à M. Ducaſſe, Gouverneur de S. Domingue, qui n'y trouva d'autre obſtacle que le peu de population de nos établiſſemens.

Depuis que la Colonie eſt plus peuplée, on auroit dû exécuter ce projet ; mais on en eſt encore au deſir de le faire.

Les Anglois qui mettent en uſage tous les moyens qui peuvent ſervir à l'accroiſſement de leurs Colonies, récoltent déjà de la ſoie dans la Caroline Méridionale, & l'on voit dans les papiers publics de 1762, » que la Georgie a produit cette année en- » viron 1500 ℔ peſant de cocons, ce qui » fait une augmentation de trois cents livres » ſur les années précédentes. Cette augmen- » tation juſtifie les eſpérances de ceux qui » ont tenté de multiplier les vers à ſoie dans » cette Province. »

Nous ne ſçaurions trop tôt imiter un ſi bel exemple ; & les avantages que nos Colonies en retireroient ſeroient très-conſidérables. Combien de familles de Blancs, de ſangs mêlés & de Negres libres qui languiſſent dans une extrême pauvreté, faute de forces pour cultiver la terre, ſe feroient un revenu honnête en élevant des vers à ſoie.

Malgré la rigueur des hyvers, tous les Royaumes d'Europe, même la Pruſſe, ſituée ſous l'âpre climat du Nord, eſſayent & même réuſſiſſent à récolter de la ſoie. Les Habitans de S. Domingue ne doivent-ils pas ſe flatter à plus juſte titre d'une entiere réuſſite ? Il n'eſt queſtion que d'entreprendre.

L'objet eſt trop minutieux pour que ſon revenu convienne aux riches habitans, & cependant il n'y a qu'eux qui puiſſent commencer. Ils doivent faire le ſacrifice des frais qu'il en coutera pour les expériences, afin d'encourager leurs pauvres concitoyens. N'avons-nous pas autant d'hommes vraiment patriotes que les Anglois, qui feront généreuſement ces eſſais.

Pour récolter de la ſoie, il faut les vers qui la produiſent & qui la filent, & des mûriers pour les nourrir. Il faut faire paſſer d'Europe du plant de mûrier blanc pour aſſurer la nourriture de ces inſectes, ou s'il en exiſte déjà dans nos Colonies, le provigner.

On trouve dans les bois de pluſieurs quartiers de l'Oueſt & du Sud, à S. Domingue, une eſpece de mûrier, bois de teinture en jaune, employé en France par les Teinturiers, qu'on néglige d'y apporter, & qu'on

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

emploie dans la Colonie en bois de charpente. Cet arbre eſt grand; la ſeve eſt laiteuſe & jaune; ſa feuille eſt ovale, alongée & pointue, & ſes mûres ſont toujours vertes. Peut-être les vers à ſoie ſe nourriroient volontiers de ſes feuilles : dans ce cas il y a lieu de croire que la ſoie qu'ils produiroient ſeroit forte, parce que la ſeve de cet arbre eſt un peu viſqueuſe. Suppoſé que ſes feuilles ne fuſſent pas du goût de ces inſectes, ce mûrier, naturel à S. Domingue, & par conſéquent vigoureux, pourroit ſervir de ſujet pour greffer les mûriers blancs qu'on porteroit d'Europe.

On pouroit tirer de la Caroline la graine ou les œufs de vers à ſoie, & c'eſt ce qui conviendroit le mieux; la proximité rendroit la traverſée plus courte que celle de France. Mais ſoit qu'on tire ces œufs de la Georgie ou d'Europe, on doit s'attendre qu'ils éclorront ſur mer, des qu'ils arriveront dans les climats chauds. Il ſera donc de néceſſité abſolue d'avoir à bord du Navire qui les portera, des mûriers dans des caiſſes, pour nourrir les jeunes inſectes avec les feuilles de ces arbres, & des perſonnes prépoſées pour en avoir ſoin.

Arrivés à S. Domingue, les vers à ſoie auront à craindre les intempéries de l'air & les fourmis & les ravets, deux genres d'inſectes qui leur ſeront redoutables. Il faudra donc les loger dans une chambre iſolée en plein air, bâtie toute en maçonnerie, bien crepie & enduite, même ſur le ſol au lieu d'un carrelage qui laiſſe des fentes. Il convient que ſa porte ſoit expoſée à l'Orient, & il doit y avoir une fenêtre à l'oppoſite, afin que le vent puiſſe y circuler. La porte & la fenêtre auront chacune deux fermetures; un venteau de bois en menuiſerie pour la nuit, & un chaſſis couvert de toile claire pour le jour; un vent modéré, paſſant au travers des toiles changera l'air de la chambre, le rafraichira & diſſipera l'humidité. A droite & à gauche de l'entrée, on pourra pratiquer dans la chambre pluſieurs étages de charpente d'un bois incorruptible, pour y placer les vers. Il faudra avoir attention, en les faiſant nétoyer tous les jours, de faire jetter leurs immondices & les corps morts bien loin de leur demeure, crainte d'y attirer les fourmis & les ravets.

Toutes les peines qu'on prend en Europe à cultiver les mûriers blancs, ne ſont récompenſées que par une ſeule récolte de ſoie chaque année : à S. Domingue on en peut eſpérer ſix par an, puiſqu'on les fait dans l'Indouſtan, ſous le même climat & la même latitude ſeptentrionale.

LETTRE

De M. Treilhard de la Société d'Agriculture du Bureau de Brive, à M. de Maſſac, Membre de la même Société.

MONSIEUR & CHER CONFRERE.

Il y a trente ans que je m'occupe du ſoin de la culture des mûriers blancs & de l'éducation des vers à ſoie; une attention ſuivie ſur ces deux objets m'a conduit à tenter diverſes expériences, & ſur-tout à eſſayer ſi l'on pourroit réuſſir à faire éclorre les œufs de ce précieux inſecte après la ponte des papillons, afin de pouvoir mettre à profit la ſeconde récolte des feuilles du mûrier; mes tentatives à cet égard ont toujours été inutiles. M. Guerin, l'un de nos Confreres qui fit le même eſſai l'année derniere, ne réuſſit pas mieux; cela m'avoit conduit à croire que notre climat n'étoit pas aſſez chaud pour produire cet effet, que quelques relations de voyageurs m'avoient annoncé comme ordinaire dans pluſieurs contrées de l'Aſie. Un pur hazard vient de m'apprendre qu'il peut auſſi avoir lieu en France. La fille de M. M. l'aîné, notre Confrere, avoit élevé cette année quelques vers à ſoie, qu'elle fut obligée de nourrir dans les commencemens avec des feuilles de laitues, parce que toutes les feuilles de mûriers avoient été emportées par la gelée du 19 Avril; elle profita des premieres pouſſes qui revinrent, pour donner à ſes vers une nourriture plus analogue à leur tempérament; ils ont réuſſi & donné des cocons aſſez bien conditionnés qui ont été réſervés pour la ponte; mais dans le temps que les papillons les plus pareſſeux en étoient occupé, Mlle. M. s'apperçut que les œufs des plus précoces avoient percé : comme cette découverte avoit eté faite trop tard, une grande quantité des nouveaux vers étoit déjà péries faute de pâture; mais par l'attention que cette per-

ſonne a eue de donner des feuilles de mûrier à ceux qui reſtoient, elle eſt parvenue à les conſerver. Ils paroiſſent ſains & vigoureux, & je ne doute point qu'ils ne réuſſiſſent, ſi l'on continue de les ſoigner.

Voilà une eſpece de phénomene digne de l'attention des curieux. Je vous prie d'en faire part à l'Auteur de la *Gazette d'Agriculture*, afin qu'il le rende public, & que l'on puiſſe tenter ailleurs la même expérience, qui venant à réuſſir, pourroit conduire à ſe procurer une nouvelle eſpece de graine plus tardive à éclorre que celle de la premiere ponte, au moyen de laquelle on pourroit ſe procurer une ſeconde récolte de ſoie.

Nota. M. de Maſſac à qui cette lettre eſt adreſſée, nous a appris que M. le Chevalier de Vivens eut, il y a deux ou trois ans, dans le même été, des cocons de la premiere & de la ſeconde ponte; mais il penſe qu'on ne doit pas regarder cet événement comme un grand avantage, 1°. parce que la graine des troiſiémes papillons venus ſucceſſivement, doit naturellement dégénérer, 2°. Parce qu'en dépouillant les mûriers des feuilles de la ſeconde pouſſe, ils doivent en ſouffrir l'année d'après, *&c. &c.* Il ſeroit aiſé de trouver une infinité d'autres raiſons qui prouveroient que les eſſais que deſireroit M. Treilhard ſur cette matiere, ne ſatisferoient de temps en temps que la curioſité, ſans être d'un grand profit.

OBSERVATIONS

Sur une maladie épidémique de beſtiaux.

Une maladie épidémique qui avoit fait périr beaucoup de cochons, il y a deux ans, dans quelques Villages aux environs de Beauvais, recommença au mois de Juin dernier. Les avis qu'en ont eu MM. du Bureau d'agriculture de Beauvais, ont attiré leur conſidération. Ils ont fait faire des informations des différens accidens qui précédent, accompagnent, terminent ou qui ſuivent la maladie. On a engagé les Payſans à apporter à la Ville des cochons morts de cette maladie, afin d'être guidé par l'inſpection des parties affectées, dans le choix, le conſeil & l'application des remedes. On en a ouvert trois. Ce qu'on a pu découvrir ſur ces objets eſt le ſujet de ce rapport.

Le cochon eſt un objet de conſommation & de commerce aſſez intéreſſant, pour qu'on ne doive pas mépriſer les attentions qu'on donne à ſa conſervation.

La maladie paroît attaquer plutôt les jeunes cochons de ſix mois & au-deſſus, juſqu'à un an, que ceux qui ſont plus âgés ou plus jeunes; ils en ſont ſurpris auſſi bien dans les champs que dans les cours, ou ſous leurs toits ou rouillis; dans les champs le Porcher s'apperçoit de la maladie par un chancellement qui empêche ces animaux de ſe tenir fermes ſur les jambes. Ils tâchent de retourner au Village, tombent ſouvent, reſtent quelques momens couchés, eſſaient de ſe relever, font quelques pas & retombent. Ils recherchent à ſe vautrer dans les mares ou dans la boue. Ils portent la tête baſſe, les oreilles pendantes; celles-ci ſont froides. Dans pluſieurs la langue eſt bleuatre, l'haleine puante. Ils font preſque tous des efforts pour rejetter. Il coule des glaires par les narines. Quelques-uns ne boivent & ne mangent plus.

Dans l'augmentation de la maladie, la peau devient rouge particuliérement au ventre & aux environs; mais ſans aucune élévation ſenſible. Les urines coulent cependant librement: on ne dit pas qu'on ait remarqué de cours de ventre, mais que les gros excréments étoient très fœtides.

La maladie fait des progrès, l'animal ne peut plus ſe relever, ſa vue s'éteint, les taches rouges du ventre & des autres parties du corps deviennent bleues; la mort prochaine eſt précédée de cris auſſi forts & auſſi aigus que ceux que feroit l'animal ſi on l'égorgeoit. La couleur bleue du cadavre ſe change en violet.

La premiere ouverture a été faite le 23 Juin dernier. Le ſujet étoit un cochon mâle âgé de 9 mois. Sa maladie avoit duré environ quarante heures. Il n'étoit pas ſorti de la cour le jour de l'invaſion. Il avoit ſubi tous les accidens ci-deſſus détaillés. Le bas ventre étoit violet, la langue de même.

Par l'ouverture de la tête, on n'a reconnu aucune marque d'inflammation ni autre altération au cerveau, ni au cervelet. Les viſceres contenus dans la poitrine ont auſſi paru dans leur état naturel.

Tout le mal étoit dans le bas-ventre. L'eſtomac étoit diſtendu, gonflé d'air, à demi rempli d'aliments pas encore digérés, qui étoient raſſemblés & preſſés vers le pilore, dont l'ouverture rétrecie par l'inflammation, ne leur permettoit pas de ſortir de l'eſtomac. La rate étoit auſſi gonflée & livide; le foie paroiſſoit aſſez ſain, mais ſa veſicule du fiel étoit racornie, & contenoit peu d'une bile très-épaiſſe. Les inteſtins *duodenum*, *jejunum & ileon*, étoient enflammés. Pluſieurs endroits de leur canal, ſur-tout à l'*ileon*, étoient rétrecis par l'inflammation qui, à ces endroits, paroiſſoit tendre à gangrene. Le colon contenoit des alimens qui n'étoient pas tout à fait digérés, & qui exhaloient une odeur fœtide. Le méſantere participoit de l'inflammation aux endroits où les parties des inteſtins les plus affectées lui ſont attachées. Les reins & la veſſie étoient dans leur état naturel.

Les deux autres ouvertures ont été faites le 2 Juillet. On a trouvé les mêmes accidents. Les animaux avoient eſſuyés les mêmes ſymptomes ci-deſſus ſpécifiés, ſi ce n'eſt que le dernier cochon ouvert avoit donné des ſignes de maladie huit jours auparavant; on avoit tâché de lui tirer du ſang par des inciſions qui ont paru faites au hazard & ſans méthode, au palais, aux oreilles, à la queue. Le Payſan qui a opéré, avoue n'avoir pas pu obtenir beaucoup de ſang. Les grands accidens, à celui-ci, n'ont duré qu'environ 12 heures.

Il avoit la rate moins gonflée, la veſicule du fiel contenoit autant de bile & de même couleur qu'à l'ordinaire. L'eſtomac ne renfermoit pas d'aliments comme dans les autres; mais il étoit cependant gonflé, ſon pilore enflammé & retreci: les inteſtins dans le même état d'inflammation que dans les autres. De plus, on a obſervé à celui-ci quelques adhérences des poumons avec la plevre, ſans marque pourtant d'inflammation actuelle. A ce ſujet, le Payſan qui avoit ſaigné ce cochon, a dit que dans l'épidémie précédente, il en avoit ouvert un, auquel il avoit trouvé tous les poumons abſcédés: mais qu'il ne voyoit rien de ſemblables dans les corps des deux cochons à l'ouverture deſquels il étoit préſent.

Cette maladie préſente des ſignes bien décidés d'inflammation de l'eſtomac & des inteſtins. Faute de connoiſſances dans le traitement particulier qu'exigeroient les maladies du cochon, on a cru préliminairement pouvoir donner les conſeils ſuivans.

1°. Tenir les rouillis ou toits de ces animaux les plus nets qu'il eſt poſſible. 2°. Les parfumer ſouvent par la vapeur du vinaigre qu'on jette peu à peu ſur un fer chaud, comme une pelle à feu, afin de chaſſer l'infection des excrémens. 3°. Dès qu'on s'apperçoit de la maladie, ſupprimer à l'animal tous les alimens ſolides, le réduire aux ſeuls liquides.

Ces alimens liquides ſeroient le petit lait ou megne, comme on le nomme ici, ou bien le lait de beurre; ſur chaque pot deſquels liquides on mettra une cuillerée de vinaigre.

Ou bien faire bouillir pendant un quart d'heure dans la quantité d'un ſeau d'eau une poignée de feuilles & racines écraſées de patience ſauvage ou parelle; autant de feuilles de chicorée ſauvage, à ſon défaut, de piſſenlit, autant d'oſeille & de feuilles de laitue, avec un demi picotin de ſon ou d'orge moulue: en retirant du feu, ajouter la moitié d'un demi-ſeptier de vinaigre. On augmente la doſe ſelon la quantité de cochons qu'on a.

On fait boire cette décoction aux cochons malades: on la leur entonne avec la corne, s'ils refuſent de boire. Ces remedes aiſés à pratiquer, doivent être adminiſtrés comme préſervatifs aux cochons ſains avec leur nourriture. A ceux ci on donnera à manger le marc de la décoction, ce qui ne peut que leur être utile. L'eau ſeule blanchie avec quelques poignées de farine de bled ou d'orge & une cuillerée de vinaigre par pot, pourroit remplir les mêmes indications, & demanderoit moins d'apprêts.

On prie ceux qui auroient des connoiſſances relatives aux maladies des animaux, d'indiquer les remedes qu'ils croiront avantageux dans la circonſtance où on ſe trouve; en ſuppoſant que l'épidémie ſeroit paſſée, quand les avis en parviendroient ici, on y auroit recours dans les cas où elle reparoîtroit, comme elle a déjà fait. (*a*)

(a) *On eſt redevable de la ceſſation de la maladie aux ſoins & aux Conſeils de M. Contel, Maître en Chirurgie, & Correſpondant du Bureau d'Agriculture de Beauvais.*

SUJET DE PRIX.

L'Académie royale des Sciences & Belles Lettres de Pruſſe propoſe pour le prix de philoſophie expérimentale qui ſera diſtribué en 1769, la queſtion ſuivante : *expoſer les moyens déterminés de lier entr'elles la phyſique & l'économie rurale, plus étroitement qu'elles ne l'ont été juſqu'à préſent, & en particulier de rapporter à des principes ſuſceptibles d'application l'influence de la phyſique ſur diverſes parties de l'économie rurale.*

Pour bien ſaiſir le ſens de cette queſtion, il faut faire attention qu'on ſe plaint de ce que les plus habiles Cultivateurs ſont ordinairement de très-mauvais Phyſiciens, & que les plus grands Phyſiciens n'ont qu'une connoiſſance imparfaite des travaux de la campagne, quoique cette connoiſſance leur ſoit fort néceſſaire pour établir leurs principes. Par la même raiſon ce qui eſt avancé par la ſeule théorie, échoue fréquemment dans la pratique, pendant que d'un autre côté, ce que les Cultivateurs ſimplement pratiques avancent comme fondé ſur les expériences, manquent ordinairement d'univerſalité, & ne réuſſit pas entre les mains de ceux qui veulent l'imiter. Enfin, on n'allégue que des notions inexactes, incomplettes ou même fauſſes, & des principes vagues pour fonder & juſtifier les expériences de la campagne.

On invite les ſçavans de tous pays à travailler ſur cette queſtion. Le prix qui conſiſte en une médaille d'or du poids de 50 ducats, ſera donné à celui, qui au jugement de l'Académie, aura le mieux réuſſi. Les pieces écrites d'un caractere liſible ſeront adreſſées à M. le Profeſſeur Formey, Secrétaire perpétuel de l'Académie. Le terme pour les recevoir eſt fixé juſqu'au premier Janvier 1769.

ANNONCES DE LIVRES.

Traité hiſtorique des plantes qui croiſſent dans la Lorraine, & les trois Évêchés contenant leur deſcription, leur figure, leur nom, l'endroit où elles croiſſent, leur culture, leur analyſe & leurs propriétés, tant pour la médecine que pour les arts & métiers. Par Mᵉ. P. Y. Buchoz, ancien Médecin du feu Roi de Pologne, &c. A Paris chez Durand neveu, rue S. Jacques, & à Nancy chez C. S. Lamort, Imprimeur, tome VI.

Cet ouvrage, dont les volumes précédens ont eu un grand ſuccès, continue d'en mériter par les ſoins avec leſquels il eſt exécuté.

L'Hiſtoire naturelle, éclaircie dans une de ſes parties principales, l'ornithologie qui traite des oiſeaux de terre, de mer & de riviere, tant de nos climats que des pays étrangers ; ouvrage traduit du latin du SINOPSIS AVIUM de Ray, *augmenté d'un grand nombre de deſcriptions & de remarques hiſtoriques ſur le caractere des oiſeaux, leur induſtrie & leurs ruſes* ; par M. Salerne, Docteur en médecine à Orléans, &c. enrichi de trente-une figures deſſinées d'après nature. A Paris, chez Debure pere, quai des Auguſtins, 1767, vol. in-4°. prix, 36 ℔.

M. de Salerne a joint au travail de l'Auteur Anglois, des obſervations curieuſes de nos meilleurs Ornithologiſtes & des plus célebres voyageurs.

Traité des ſenſations & des paſſions en général, & des ſens en particulier, ouvrage diviſé en deux parties, par M. le Cat, Écuyer Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, &c. A Paris, chez Vallat-la-Chappelle, Libraire au Palais, 2 vol. in-8°. ornés de figures.

Ces deux volumes renferment les œuvres Phyſiologiques de M. Lecat, connu par ſes talens & ſes lumieres. Nous ne doutons pas que ceux qui veulent faire une étude particuliere de l'homme Phyſique, ne s'empreſſent de ſe procurer cet ouvrage dont nous rendrons un compte détaillé dans nos Journaux.

COMMERCE.

DE DUNKERQUE.

Prix courant des différentes marchandiſes du premier au 10 Août 1767.

LE bled blanc de Flandres, 30 ℔ la *naziere.*

L'eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, de 36 à 37 ß le *pot.*

Le ſel gris de Seudres, 6 ℔ la *raziers.*

L'huile fine de Provence & d'Italie, 2 ℔ 12 ß le *pot*; l'huile commune, de 37 à 38 ß.

Le ſucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 42 à 44 ℔ le *quintal*; le ſucre brut de S. Domingue en ſorte, de 25 à 27 ℔; le café de S. Domingue, 14 ß la *liv.* celui de la Martinique, 15 ß; l'indigo cuivré, 4 ℔ 10 ß.

La morue nouvelle, 75 ℔ la *tonne.*

Prix des changes.

Londres à 2 uſ. 22 ℔ 9 ß la liv. ſterl.

Amſterdam à 2 uſ. 218 ℔ 17 ß pour 100 florins banco.

Paris à 2 uſ. 3 quarts pour cent de perte.

Idem à courts jours au pair.

De Bordeaux.

Prix courant des denrées de l'Amérique, du 6 Août 1767.

Le quintal de ſucre blanc premiere ſorte, de 52 à 53 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 49 à 51 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 45 à 47 ℔; d°. quatriéme ſorte, de 42 à 43 ℔; petits ſucres, de 39 à 40 ℔; d°. communs, de 35 à 38 ℔; ſucre tête, de 30 à 33 ℔; ſucre brut de Leogane, de 27 à 33 ℔; d°. du Cap, de 26 à 32 ℔; d°. de S. Louis, de 25 à 31 ℔; d°. de la Martinique, de 24 à 28 ℔; la livre de café Martinique nouveau fin, 18 ß; d°. Marchand, de 16 ß 3 ₰ à 16 ß 9 ₰; d°. vieux, de 15 à 16 ß; indigo bleu & violet, 8 ℔ 10 ß; d°. mêlé, de 6 à 7 ℔ 10 ß; d°. cuivré fin, 5 ℔ 5 ß, d°. marchand, 5 ℔; d°. ordinaire, de 4 ℔ 15 à 4 ℔ 17 ß.

Le quintal de coton de S. Domingue, de 160 à 170 ℔; d°. de la Martinique, de 145 à 150 ℔; Gingembre gris, de 23 à 24 ℔; canefice, 30 à 35 ℔; cuirs tannés, de 50 à 70 ℔; d°. en poil, de 30 à 40 ℔.

La livre de gingembre confit, 1 ℔ 5 ß; citrons confits, de 14 à 15 ß; rocou, 30 ß; cacao de la Martinique, de 12 ß 6 ₰ à 12 ß 9 ₰.

Les eaux-de-vie valoient le 13 Août 135 liv. les 32. veltes.

CHANGES A PARIS.

Août. 1767	*Jeudi 20.*	*Ven. 21.*	*Sam. 22*
Amſterdam.	55 . . .	. . .	. . . .
Londres. .	31. 11 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼. . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au p. . .	. . . .	. . . .

Seconde réponse

De M. S. de la Société d'Agriculture du Bureau d'Angers, à la lettre de M. Fleche, inſérée dans la Gazette N°. 64.

Monsieur,

Je l'avois bien penſé; ce n'eſt point le mouvement perpétuel qu'a cherché M. Deſarps, il eſt introuvable, il s'eſt attaché à la découverte d'une machine peut-être plus curieuſe, plus admirable qu'elle ne ſeroit utile, & il prétend l'avoir trouvé.

Si le récit ſéduiſant des merveilleuſes productions de cette machine, ne mérite pas encore la confiance du public, il doit intéreſſer la Nation, & elle attendra ſans doute avec beaucoup d'impatience, l'aveu des ſçavans qui doivent prononcer ſur la poſſibilité (je le répete) & ſur la réalité des avantages de cette découverte.

L'Auteur a choiſi des Juges auſſi prudens qu'ils ſont éclairés; pourquoi leur preſcrire un ſecret inviolable, c'eſt élever des doutes ſur leur approbation.

On peut dire que M. Deſarps, ou n'entend pas ſes véritables intérêts, ou qu'il s'abuſe: les profits immenſes que doit lui produire ſa découverte ſont imaginaires, & la part qu'il offre dans ces profits, n'eſt qu'un être de raiſon. Tout calcul porte à faux, quand il n'a pas pour baſe une valeur certaine, & cette valeur ne peut ſe multiplier que par les effets.

La dépenſe pour faire exécuter cette machine, étant trop conſidérable, l'Auteur ſe trouveroit dans la néceſſité ou d'abandonner ſon projet, ou de publier ſon ſecret, en démontrant l'effet par la cauſe, & cette derniere alternative ne ſeroit-elle pas préférable?

L'utilité générale de cette découverte étant reconnue, jamais récompenſe ne fut plus légitime & plus méritée de la patrie, que celle à laquelle doit prétendre l'Auteur de cette heureuſe découverte.

AVIS.

Le ſieur *Didier*, demeurant dans l'Abbaye S. Germain des-Prés, rue Cardinal, près la cour du Prince, fabrique & vend toutes ſortes de bonnets & chapeaux à la Françoiſe & à l'Angloiſe, d'une nouvelle invention, & de pluſieurs couleurs, mais plus particuliérement des gris & des noirs. Ces chapeaux ou bonnets, faits dans tous les goûts qu'on peut deſirer, ſont extrêmement commodes pour les Chaſſeurs & pour les Voyageurs, parce que ni la pluie, ni la pouſſiere, ne peuvent point les pénétrer ou les gâter. Cette propriété, qu'on peut qualifier du titre d'ineſtimable, vient de ce qu'ils ſont faits d'un très bon cuir, apprêté & moulé, & qu'ils ſont couverts d'une compoſition des plus ſolides, & qui ne change jamais. Enfin, il n'a point encore paru de bonnets ſemblables juſqu'à préſent; & leur Inventeur, qui ſeul poſſéde le ſecret de les fabriquer, ſe flate qu'on en ſera très-ſatisfait, tant pour leur bonté que pour leur beauté, leur utilité & leur prix. On en trouvera pour les enfans de tout âge.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 22 Août 1767.*

Or de Portugal, à . .	712	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708			
Ducats à	96			
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	5	15		
Piaſtres	48	12	6	

FINANCES.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Compiegne au mois de Juillet 1767.

Portant ſuppreſſion des droits aliénés à la Ville de Paris, par les Déclarations des 9 Juillet & 10 Décembre 1758, & conceſſion en faveur de ladite Ville d'un Droit d'Octroi ſur les Vins, Eaux-de-vie, Eſprit-de-vin, Liqueurs, Bieres, Cidres entrant tant par terre que par eau.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous préſens & à venir, SALUT. Par le compte qui Nous a été rendu des Mémoires & États qui Nous ont été fournis par les Prévôt des Marchands & Échevins de notre bonne Ville de Paris, en exécution de nos Lettres Patentes du 6 Avril 1764, & qui conſtatent les revenus & les charges de notredite Ville, ainſi que ſa ſituation, relativement à ſes dettes exigibles, Nous avons reconnu qu'il ne Nous étoit pas encore poſſible de prendre une détermination irrévocable, ſur ce qui la concerne; il ne pouvoit être cependant que très-utile au bon ordre, que notre intention eſt d'établir dans ſon adminiſtration, d'aſſurer par notre autorité l'effet des meſures que le zele des Prévôt des Marchands & Échevins leur a dé à fait prendre pour y parvenir, en fixant proviſoirement l'état de ſes dépenſes, tant ordinaires qu'extraordinaires, & en ordonnant l'emploi du ſurplus de ſes revenus au rembourſement des rentes conſtituées par notredite Ville, & en établiſſant un Conſeil particulier compoſé d'Officiers de différentes Compagnies du Corps de Ville, pour régler avec les Officiers du Bureau de la Ville, les affaires extraordinaires; il ne Nous a point paru moins indiſpenſable de pourvoir dans le moment actuel, par la conceſſion d'un Octroi, à l'acquit de ſes dettes exigibles, & à la perfection des monumens & édifices publics, qu'elle n'a entrepris que de notre conſentement, & par nos ordres; & qui ſont d'ail-

leurs auſſi utiles pour ſes Habitans, que capables de contribuer à la ſplendeur & décoration de la Capitale de notre Royaume: Nous n'avons pas perdu de vue, qu'en même-temps qu'il étoit convenable que Nous procurions à ladite Ville les ſecours que ſa ſituation, & la néceſſité de ſoutenir ſon crédit, lui rendoient indiſpenſables, il étoit de de notre affection pour ceux de nos Sujets qui l'habitent, de ne faire tomber ce ſecours que ſur les objets les moins onéreux. Nous avons préféré par cette raiſon, l'établiſſement d'un ſeul droit ſur les différentes boiſſons & liqueurs, à la continuation des différens droits dont elle jouit en exécution de nos Déclarations des 9 Juillet & 10 Décembre 1758. La perception de ce droit unique, ſera même d'autant moins onéreuſe aux Habitans de notredite Ville, qu'ils éprouveront d'ailleurs une diminution de prix ſur pluſieurs autres denrées de leur conſommation, & les plus néceſſaires, par la ceſſation des droits ſur les bois à brûler, & de dix ſols par chaque cent peſant de marchandiſes d'œuvre de poids & non-d'œuvre de poids, dont la perception avoit été ordonnée & prorogée par nos Déclarations des 10 Décembre 1758 & 21 Nov. 1763: Nous avons en même-temps jugé convenable pour mettre notredite Ville en état de remplir les différens engagemens qu'elle a contractés par nos ordres & de notre autorité, de l'autoriſer à emprunter ſur le produit dudit droit, ſucceſſivement, & aux échéances des differens engagemens, les ſommes que Nous avons reconnu lui être néceſſaires pour y ſatisfaire. A ces cauſes, *&c.*

ARTICLE PREMIER.

Les dépenſes ordinaires de notre bonne Ville de Paris, autres que le paiement des rentes, tant viageres que perpétuelles, demeureront proviſoirem^t. fixées à la ſomme de ſix cens quatre-vingt-un mille cinq cents ſept liv. & celles extraordinaires à la ſomme de 2 cents cinquante-quatre mille livres; & le ſurplus des revenus de notredite Ville, après le paiement des arrérages des rentes perpétuelles & viageres, ſera employé au rembourſement des rentes par elle conſtituées, en commençant par les dettes les plus onereuſes. Voulons que les arrérages, tant des rentes perpétuelles, qui auront éte rembourſées, que des rentes viageres qui viendront à s'éteindre, ſoient ajoutés chaque année à la ſomme deſtinée aux rembourſemens.

II. Les Prévôt des Marchands & Échevins continueront d'adminiſtrer ſeuls les affaires ordinaires de notredite Ville; & à l'égard de toutes les affaires extraordinaires, telles qu'établiſſemens nouveaux, emprunts, ventes, Traités, conſtructions nouvelles, arrêtés des comptes de la recette & de la dépenſe, tant ordinaire qu'extraordinaire, & autres affaires majeures, elles ne ſeront réglées par leſdits Prévôt des Marchands & Échevins, qu'appellées avec eux, pour en délibérer, les perſonnes compoſant le Conſeil particulier de Ville.

III. Il ſera, dans un mois au plus tard, à compter du jour de l'enregiſtrement de notre préſent Édit, établi un Conſeil particulier en ladite Ville, lequel ſera compoſé du Prévôt des Marchands qui y préſidera, des quatre Échevins, & de ſix Officiers de ladite Ville; ſçavoir, deux Conſeillers du nombre des Officiers de nos Cours, deux Conſeillers Bourgeois, & deux Conſeillers Quartiniers.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1767.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Ac. des Indes.	1250	1247 ½	1247 ½
Emp. de la Com.	387	387	
Prom. à 5 p ⅔.	21	21	
Prom. à 4 p ⅔.			
Bill. de la Com.	410	410	408.
Ac. des Fermes.	837 ½.	835. 32 ½	835. 37 ½
Amortiſſement.	17. 6^m	17. 2^m	16.
2 ſ. p. l. du Dix.		16	16
3e. Loterie.	20	20	20
Annuités.	409	409	409
Coup. d'An.	78	78	78
Emp. de 50 mil.	31	31	31. 32 ½ 4^m
Emp. de 30 mil.	32 ½	32 ½ 32	32 ½ 32
Col. 1759.			
Canada.	37 ½	37 ½	37 ½ 1. 5^m
4e. L. Epoques.	23		24. 24 ½ 11e. 29
Nouette.	31 32. 5. 3^m	31 ½.	
Ac. de la caiſſe.	1000	1100	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅔.			
Languedoc.	8 p ⅔.		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 68.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Août 1767 il eſt entré dans ce Port 9 Navires François, 6 Anglois, 7 Hollandois & 2 Danois; ſçavoir, des François, les *Deux Freres*, Capitaine *Michel Soctenay*; le *S. Antoine*, Capitaine *Joſeph Wimock*; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine *Nicolas de Lille*, venant tous trois d'Iſlande chargés de 126 tonnes de harengs, 186 tonnes & demi de morue, 18 tonnes de colins & langues provenant de leur pêche; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Ryckman*; le *S. Nicolas*, Capitaine *Nicolas Verbecke*, venant tous deux de Londres chargés de 267 buches de bois de campêche, 100 ſaumons 8 barils de plomb, 60 bariques de bœuf ſalé, une partie de fer blanc & d'autres marchandiſes; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Newport chargé de cuivre; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant d'Oſtende chargé de 7 pieces de vin, 23 ballots de toile de differentes ſortes; le *Saint Louis* de Boulogne, Capitaine *Jean Baptiſte Coppin*, venant de Boulogne chargé de 35180 bouteilles vuides; le *Saint François* de Dieppe, Capitaine *Louis Maſſé*, venant de Charente chargé de 5 pieces 145 tiercons d'eau de vie & 1 balle de papier; des Anglois, le *Swift*, Capitaine *Benjamin Bell*, venant de Rocheſter ſur leſt; la *Providence*, Capitaine *Benjamin Dowſin*, venant de Newcaſtle; la *Dorothée*, Capitaine *Thomas Flintoff*; le *Neptune*, Capitaine *John Feaſter*, venant tous deux de Sunderland chargés ainſi que le précédent de charbon de terre; la *Société unie*, Cap. *Alexandre Chiſcholm*, venant de Greneſey chargé de 128 bariques d'eau-de-vie; des Hollandois, la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Direk Janſen Wever*, venant de Londres ſur leſt; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, venant de Terwer chargé de genievre, de laine & d'autres marchandiſes; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſſen*; la *Jalouſie*, Capitaine *Martin Boſcher*, venant tous deux d'Oſtende chargés de toile blanche & rayée, de laine, d'huile & de bois; l'*Anne & Adrienne*, Capitaine *Hannes Willins*, venant d'Amſterdam chargé de mercerie, de quincaillerie, d'acier & d'autres marchandiſes; la *Dame Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue; les *Trois Freres*, Capitaine *Michel Verſtugh*, venant de Dort charges de diverſes marchandiſes; des Danois, les *Quatre Sœurs*, Capitaine *Jean Anderſen*; la *Sainte Anne*, Cap. *J. Nielſen Bukier*, venant tous deux d'Arendall charges de planches & de bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 14 Navires François, 8 Anglois & 1 Hollandois; ſçavoir, des François, l'*Aimable Angélique* de Dieppe, Capitaine *Nicolas Maſſe*, allant à la Rochelle; le *Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Drouaux*, allant à Dieppe; la *Reine des Anges* de Cherbourg, Capitaine *Felix Pinel*, allant à Cherbourg; la *Samaritaine* de Bordeaux, Capitaine *François Olivier*, allant à Bordeaux tous quatre ſur leſt; l'*Union* du Havre, Capitaine *Robert Chevreuil*; le *Saint Jean*, Capitaine *Robert Waſſe*; l'*Aimable Nanon* de Dieppe, Cap. *Louis Lemaire*, allant tous trois à Londres; le *Saint Georges*, Capitaine *Pierre Dauſſy*, allant à Douvres; la *Gerbe de bled* de Calais, Capitaine *Jacques Guichon*, allant à Sandwick chargés tous cinq de 761 razieres 1638 ſacs de bled; l'*Etiennette* de Bayonne, Capitaine *Jacques Ducorneau*; la *Vigilante* de Saint-Valery en Caux, Capitaine *Nicolas Burette*, allant tous deux à Marſeille chargés de 1494 ſacs de bled; le *Louis le Bien aimé* de Honfleur, Capitaine *Jean Auger*, allant au Havre chargé de charbon de terre; la *Reine Marie* de Libourne, Capitaine *Antoine Challon*, allant à Bordeaux chargé d'huile à brûler, d'amidon & de douves; la *Marie Louiſe*, Capit. *Jean Meulenaert*, allant à Rouen chargé de bois de campêche, de ſuif fondu & d'autres marchandiſes; des Anglois, la *Volonté des Peres*, Capitaine *Thomas Harriſſon*, allant à Sunderland; la *Junon*, Cap. *André Mevey*, allant à Chriſtiania tous deux ſur leſt; l'*Amiral Durell*, Capitaine *Pierre Cabot*; la *Marie*, Capitaine *Henri Barbon*, allant tous deux à S. Malo chargés de diverſes marchandiſes; la *Rolly*, Capitaine *Pierre Mollet*, allant à Hambourg; la *Dépêche*, Capitaine *Thomas Goodwin*; la *Sally*, Capitaine *Earl Goodwin*; le *Marchand*, Capitaine *Willaume Gardner*, allant à Londres chargés de vin, d'eau de vie, de fer & d'autres marchandiſes; des Hollandois, les *Trois Freres*,

Capitaine *Sibrant Janſſen*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut & de café; la *Fortuna*, Capitaine *Louis Sabié*, allant à Terveer chargé de jus de réglisſe & de différentes marchandiſes.

De Marseille, *le* 10 *Août* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 3 au 9 Août 1767, il eſt entré dans ce Port 42 Bâtimens François & 9 Etrangers; des premiers, les Navires l'*Amitié Angélique*, Capitaine *Jean Reynaud*; de Marſeille ainſi que le ſuivant; & le *Poſtillon*, Capitaine *Fougeiret*, venoient tous deux de la Martinique chargés de ſucre, de café, de cacao, de coton & de bois de campêche; les autres venoient d'Acre, de Smyrne, d'Alexandrette, de Saſi, de Tunis, d'Alger, de Mahon, de Valence, de Carthagêne, d'Almerie, de Caſtellamare, de Toſſa, de Tarente, d'Araize, de Corſe, de Saint-Reme, de Nice, d'Oneille, de Savone, de Diano, d'Arles, de Narbonne, d'Agde, de Cette, de Port-Maurice & de Toulon, chargés de différentes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 52 Bâtimens François & 7 Etrangers; des premiers, les Navires les *Deux Amis*, Capitaine *Jean Louis Abeille*, de la Ciotat; la *Marie Madelaine*, Capitaine *Adrien Lamy*, de Cherbourg, alloient tous deux au Cap; & la *Colombe*, Capitaine *François Iſnard*, de Marſeille, alloit à la Martinique; les autres alloient à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Cette, à Narbonne, à Saint-Tropés, à Antibes, à Agde, à Bandol, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Salerne, à Palerme, à Carthagêne, à Alicante, à Malaga, à Malthe, en Morée, au Levant, en Syrie, à Cadix, au Havre, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes.

De Bayonne, *le* 9 *Août* 1767.

Exportation.

Du 27 Juillet au 8 Août 1767, il a été exporté de cette Ville par 14 Bâtimens Eſpagnols, 2 Hollandois, 1 de Lubeck & 10 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour le *Ferol*, 950 conques de bled d'Inde, 100 barils de farine, 5 tonneaux de vin & 20 balles de différentes marchandiſes; pour la *Corogne*, 2 tonneaux de vin, 22 milliers de brai, 35 barils de goudron & 50 planches de pin; pour *Cadix*, 1200 conques de from. & 3000 conques de bled d'Inde; pour *Bilbao*, 14 balles 800 douzaines de peaux d'agneaux, 9 balles de papier, 6 ballots de toile & draperie, 4 balles de plumes, 21 balles de caſſonnade, 8 pipes 7 pipotes d'eau-de-vie, 21 bariques de vin, 106 milliers de brai ſec; pour *Saint-Ander*, 750 conques de bled d'inde, 10 caiſſes de ſavon, 2 futailles de lard & 3 tonneaux d'eau-de-vie; pour *Avilès*, 2 milliers de brai ſec, 6 barils de goudron, 15 bariques de ſoufre & 3 quintaux de bois de campêche; pour *Gigeon*, 4 quarts de caſſonnade, 10 balles de drap, 6 balles d'étoffes de laine & 16 barils de brai; pour *Laſtanès*, 800 conques de bled d'inde; pous *Saint Sebaſtien*, 30 bariques de vin, 16 bariques d'eau de vie, 4 milliers de brai ſec, 54 bariques & barils de goudron; pour *Hambourg*, 39 bariques de vin, 6 bariques d'eau de-vie, 19 bariques de ſyrop, 30 futailles d'huile de thérébentine & 90 balles de peaux de moutons; pour *Rochefort*, 860 pieces de bois de conſtruction & 500 planches de pin; pour la *Rochelle*, 170 barils de brai gras & goudron, 50 traques d'avirons & 2100 planches de pin; pour l'*Orient*, 100 bariques de vin, 55 bariques de brai, 291 pierres à meule, 60 pains de réſine, & 683 avirons; pour *Nantes*, 690 milliers de réſine, 1700 planches de pin, 17 balles de laine & 94 peaux de veaux.

Importation.

Il eſt entré dans le même Port pendant le même eſpace de temps 10 Bâtimens Eſpagn. 2 Anglois, 1 Danois, 1 Hollandois & 8 François, faiſant ainſi 22 Bâtimens, dont 4 venant de Louanco, 3 ſur leſt & 1 avec 3000 citrons; 3 de Saint Sebaſtien, 2 ſur leſt 1 avec quelques meubles; 1 de Biabeles, 1 de Rochefort ſur leſt; 2 de Bilbao avec 2 barils de vin, 10 quintaux de bois de campêche & 6 balles de différentes marchandiſes; 1 de Lisbonne avec 10 pipes d'huile de baleine & ſur leſt; 1 d'Ecoſſe & 2 de Newcaſtle chargés tous trois de 182 chaldrons 70 tonneaux de charbon de terre & 6 ſacs de bouchons de liege; 1 du Havre chargé de 200 razieres de charbon de terre, 63 barils d'amidon & 10 pipes d'huile; 1 de Marennes; 1 de Seudres; 1 de la Perrotine & 3 des Sables-d'Olonne, chargés tous 6 de 334 muids 56 boiſſeaux de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE DU COMMERCE,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 1ᵉʳ Septembre.

AGRICULTURE.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce.

MESSIEURS,

J'Avois vu avec grand plaisir qu'on commençoit à s'occuper du bien-être des hommes, & qu'à l'exemple du Gouvernement, plusieurs Citoyens faisoient part au public, par la voie de votre Gazette, des idées patriotiques que leur suggéroient les sentimens d'humanité dont ils étoient pénétrés. On y donnoit des projets pour établir dans les Villages des sages-femmes, des Chirurgiens-Médecins. On engageoit les Curés de campagne à employer leur autorité pour obliger les femmes à se ménager dans leurs couches plus qu'elles n'ont coutume de faire. Tous ces projets ne pouvoient tendre qu'à favoriser la population, puisqu'on a fait voir la grande quantité de sujets que l'Etat perdoit faute de ces secours. Si chaque Curé de Village fournissoit à l'Intendant le Nécrologe des enfans qui voyent à peine le jour; des meres qui succombent aux travaux de l'acouchement, ou qui restent estropiées par l'impéritie des prétendues sages-femmes; s'ils donnoient la liste des hommes forts & vigoureux que la premiere maladie emporte, parce qu'on ne leur a pas administré les remédes convenables, on seroit étonné du grand nombre de Citoyens qu'on auroit pu conserver, & l'on ne chercheroit pas bien loin la principale cause de la dépopulation dont on se plaint tous les jours. Nos calculateurs qui ne voyent les choses que du fond de leur cabinet, n'ont pas réflechi un instant sur cet objet qui est des plus importans.

Les pauvres qui sont dans les Villes ne manquent d'aucun secours; les Médecins, les Chirurgiens, les Sages-femmes se font un devoir de prêter *gratis* leur ministere aux indigens. Pourquoi ne cherchera-t-on pas des moyens pour soulager les gens de la campagne, qui, de l'aveu de tout le monde, composent une portion d'hommes précieux à l'Etat? Les Evêques, les Abbés, les gros Bénéficiers, les riches Monasteres, les Seigneurs, pourroient chacun dans leur canton, former de tels établissemens. Il faut enfin espérer que nous ne ferons pas toujours dans le cas de faire des vœux, & que nous verrons un jour se former des établissemens si utiles, si nécessaires, & qui feroient tant d'honneur à ceux qui y coopéreroient.

Les ravages affreux arrivés cet été dans plusieurs cantons de la France, me rappellent un autre projet que j'ai lu dans une de vos Gazettes. Il s'agissoit d'une souscription libre pour soulager sur le champ les Habitans d'un canton désolé par la grêle, les ouragans, les inondations, les incendies ou autres accidens. Ce projet ne pouvoit être dicté que par un cœur vraiement humain, & si j'eusse appris qu'il eût eu lieu, j'aurois été un des

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

premiers ſouſcripteurs. Nous avons cent fois imité les Anglois dans des choſes frivoles ou de peu de conſéquence ; pourquoi ne les imiterions nous pas dans les choſes eſſentielles ? Si les riches vouloient faire un noble uſage de leurs richeſſes, ils trouveroient en même-temps le moyen de ſe ſatisfaire & de ſoulager tant de gens utiles qui gémiſſent dans la plus profonde miſere.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS.	
Lieux des Marchés.	Prix.
Château-T.	19 l. 5 ſ. 4
Chauny.	21
Clermont.	19 13 8
Coucy.	18
Creſpy.	20
Fer-en-Tard.	17 12
Guiſe.	21
Ham.	22* 8
Hirſon.	19 6 8
Lafere.	19 10
Laon.	19 10
Marle.	16* 2 10
Noyon.	19 4 2
Ribemont.	20
Róſoy.	19
SOISSONS.	21
Vervins.	21
Prix Communs.	
From. le ſep.	19 12 6
Pain la liv.	2 1
Avoine le ſ.	6 3 10
Foin le q.	1 5 5
Paille le q.	15 2

CHAALONS.	
Lieux des Marchés.	Prix
	l. ſ. d.
Bar-ſur-Aube.	13 3 11
CHAALONS.	14 13 7
Chaumont.	17 5
Epernay.	15 3
Joinville.	16 4 10
Langres.	20*
Mezieres.	13 15 11
Reims.	16 14 11
Rethel.	13 8 1
St. Dizier.	13 9 11
Sainte-Menehoult.	12*
Sezanne.	17 6
Troyes.	15 18
Vaucouleurs.	15 14
Vitry.	14 5
Prix Communs.	
From. le ſep.	15 18 15
Pain la liv.	1 9
Avoine le ſ.	4 15 1
Foin le q.	1 12 7
Paille le q.	15 2

MONTAUBAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.
Cahors.	20 6 8
Cauſſade.	21 5
Figeac.	24
Gourdon.	18 15 9
Lauzerte.	21 1 10
Milhau.	27 10
Moiſſac.	21 17 6
MONTAUBAN	17* 12 11
Murdebarrez.	28* 8 6
Rhodez.	24 7 6
Ste. Affrique.	26 11 6
St. Antonin.	19 14 2
Villefranche.	20 16 3
Prix Communs.	
From. le ſep.	24 7
Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	8 6
Foin le q.	2 8 3
Paille le q.	1 5

PAU.	
Lieux des Marchés.	Prix.
Auch.	18 5 ſ.
Bayonne.	18 4 3
Dax.	19 15 3
Fleurance.	13* 15
Layrac.	17 5
Iſle Jourdain.	19 19 5
Mauleon.	18
Mirande.	16
Mont de-mar	18 10
Montrejau.	17
Muret.	21*
Oleron.	18 12
PAU.	15 18 6
S Jean-Pied.	
S. Sever.	13 6 4
Sauveterre.	16 16
Tarbe.	
Prix Communs.	
From. le ſep.	17 9 9
Pain la liv.	2 2
Avoine le ſ.	8 2 2
Foin le q.	2 9 11
Paille le q.	19 6

RÉFLEXIONS

Sur diverſes cauſes qui s'oppoſent à l'amélioration des terres, par M. Thierriat.

Avec les défauts qui regnent dans la maniere de cultiver la terre, je trouve encore trois autres cauſes qui en empêchent le produit, & qui ſont en même-temps très-préjudiciables aux Laboureurs. Les voici :

1°. Les baux ne ſont ordinairement que pour neuf années, un terme auſſi court gêne extrêmement le Laboureur, il appréhende d'être dépoſſédé de ſon marché, ou de ſe voir augmenter ſa redevance après l'expiration des neuf années ; cette crainte lui lie les mains, elle l'empêche de travailler utilement, & il arrive que ſon bail expire ſans qu'il ait rien fait pour augmenter le produit de ſes terres.

2°. La plupart des redevances ſont en bled, & lorſqu'il vient une année de diſette,

le Laboureur qui n'a rien récolté, eſt obligé de payer en argent; il paye au plus haut prix, ou ſuivant les appréciations, & ſouvent il n'en faut pas davantage pour l'obliger de vendre ſes beſtiaux, & conſéquemment pour le mêttre hors d'état de bien faire valoir ſes terres.

3°. Les Laboureurs portent une grande partie des charges de l'État; on penſe ordinairement que leur indigence n'a d'autres cauſes que l'excès de ces charges, mais cela n'eſt pas exactement vrai, la forme de la répartition de la taille eſt l'endroit par où on péche le plus à leur égard; (*a*) elle n'eſt jamais proportionnée à leurs détentions. Ils dépendent mal à propos du caprice des Collecteurs, & quand l'un d'eux ſçait ſe procurer, par un travail aſſidu, des récoltes plus abondantes que celles des autres, il a la douleur de voir qu'on lui fait payer ſes peines & ſon induſtrie; les Collecteurs le chargent; ils ménagent les moins laborieux de crainte de perdre, & il arrive que cet abus les dégoute, & que les Laboureurs les mieux intentionnés ne peuvent rien pour leur fortune.

On doit ſentir par l'expoſé que je viens de faire, que les Laboureurs ſont en quelque façon forcés de négliger leurs terres; c'eſt un mal; mais ce mal n'eſt pas pour eux ſeuls, l'État ſouffre de leurs mauvaiſes exploitations. Il y perd annuellement beaucoup, parce que des terres négligées ne rapportent ſouvent pas la moitié de ce quelles feroient ſi elles étoient bien ſuivies & bien cultivées. Il eſt donc de la derniere conſéquence de faire quelques changemens favorables aux Laboureurs, ſans quoi cette perte onéreuſe pour l'État, ſubſiſtera tou-

(*a*) *La ſageſſe du Gouvernement qui s'occupe de la recherche des moyens propres à bannir tout arbitraire, nous répond qu'on parviendra à détruire cette ſource de maux & d'abus. On a déjà vu dans nos Gazettes des arrangemens pris par quelques Villages, & des mémoires inſtructifs pour lever les difficultés qui peuvent ſe rencontrer pour l'exécution d'une choſe ſi utile. Il eſt ſurprenant que l'exemple donné par les Villages dont nous venons de parler, n'ait pas encore été ſuivi d'un plus grand nombre de Communautés.*

jours; je vais donner en bon citoyen les moyens qui me paroiſſent les plus convenables pour rendre leur condition meilleure, & pour les mettre en état d'augmenter ſans crainte le produit de leurs terres: ſi l'on trouve que je leur ſuis trop favorable, j'ai ma réponſe toute prête, ce ſera de dire qu'ils méritent beaucoup d'égards & de ménagemens, puiſque de toutes les conditions, c'eſt la leur qui eſt la plus utile & la plus néceſſaire à l'État.

OBSERVATIONS

Des Auteurs de la Gazette ſur quelques articles inſérés dans le 8e. vol. des Ephemerides.

Les Auteurs des *Ephemerides* font entendre aſſez clairement que nous ne nous ſommes élevés contre la *ſcience économique* publiée par leurs *Maîtres*, que ſous les auſpices de M. de F. Nous oſons leur aſſurer que malgré tout le cas que nous faiſons des talens & des lumieres de ce profond Ecrivain, nous n'aurions point pris la défenſe de ſon ouvrage, ſi ce n'eût pas été notre façon de penſer primitive. Nous n'écrivons que d'après nos propres idées qui ſe trouvent conformes avec celles de tant d'*honnêtes citoyens* (*a*) que nous fréquentons, ou dont nous recevons continuellement des lettres. Nous n'avons pas beſoin de chef, par la raiſon que nous n'avons point de parti à former. Le plus grand nombre de gens éclairés penſe comme nous, (*b*) & cela nous ſuffit pour nous affermir dans nos principes. Nous ne jurons ſur la parole d'aucun *Maître*, parce qu'un *Maître* eſt un homme, & que tout homme eſt ſujet à l'erreur.

Lorſque nous avons avancé dans notre Gazette que le *tableau économique* étoit démontré faux dans ſes principes & ſes calculs par les véritables Agriculteurs, nous n'avons nullement eu deſſein de parler de M. de F. quoiqu'il ſoit très-inſtruit & grand

(a) *Terme favori des* Ephemeriſtes, *lorſqu'ils parlent des gens de leur parti.*

(b) *Nous le ferons voir par la quantité de mémoires que nous avons contre le ſyſtéme des Économiſtes. Nous les publierons inceſſamment.*